



Rapport sur le préavis No 2018/07 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2019 et 2020

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances s'est réunie le mercredi 22 août dans le bâtiment communal. Etaient présents, Mesdames Russo et Marsden ainsi que Messieurs Marlétaz, Cherix, Noel et moi-même. M. Dupertuis était excusé. M. le syndic Pierre Rochat est venu pour répondre à nos questions.

Préambule :

La situation actuelle des finances 2018 est un peu meilleure que prévue au budget. Les rentrées fiscales sont dans le tir de ce qui a été prévu au budget alors que les dépenses seront vraisemblablement inférieures à ce qui a été prévu. Par rapport au résultat au 31 décembre 2017, la dette brute avoisinera, les 59 millions, soit une baisse d'environ 600 000.-. Selon notre syndic, si un prélèvement dans la réserve d'impôts devait être nécessaire, il ne devrait pas dépasser les 100 000.-.

Depuis quelques années déjà, la commission des finances demande de simplifier ou d'enlever certains impôts qui ne rapportent pas grand-chose et surtout qui ont un coût administratif élevé. Cette année le couperet tombe sur l'impôt sur les divertissements. La presque totalité de l'argent encaissé était reversé sous forme de subvention à ceux qui les payaient.

Taux d'imposition inchangé à 71 % :

2019. Pour les recettes, la plus grande inconnue est l'application de la RIE 3 qui pourrait valoir environ 500 000.- d'impôts des sociétés en moins. Autre augmentation de dépense, l'argent qui va à l'école pour payer les courses d'écoles puisque le tribunal fédéral en a décidé ainsi. A ce sujet là M. le syndic nous parle d'une augmentation d'environ 36 000.-.

Pour les bonnes nouvelles, la population qui augmente devrait engendrer des nouvelles recettes. D'autre part un prêt de 10,5 millions arrivera à échéance. Ce prêt sera renouvelé aux conditions du marché de l'emprunt, qui est actuellement pour la commune, à 10 ans d'environ 1 % d'intérêts, ce qui est très favorable et qui peut induire plus que 100 000.- de charges en moins. Probablement qu'il ne sera plus nécessaire d'emprunter 10,5 millions mais un peu moins selon M. Rochat. Il faut

aussi noter que des dépenses prévues par les préavis stand de tir et église catholique ont déjà pris du retard et les sommes au budget 2018 ne seront pas toutes dépensées.

En outre nous avons toujours une réserve de 3 millions au compte « modification taxe d'impôts ». D'autre part, si la situation exigeait une correction rapide du taux d'imposition, nous pourrions modifier l'arrêté d'imposition en septembre 2019 déjà.

Pour toutes ces raisons, la commission des finances soutient l'idée du statu quo et la volonté de garder le taux d'imposition inchangé pour ces deux prochaines années à 71%.

Pour votre information, le point d'impôts en 2017 était de 178 889.- Il est en légère augmentation.

La commission des finances demande à la commune de rester vigilante compte tenu des inconnues dues à la RIE 3. Néanmoins à l'unanimité des membres présents, notre commission vous propose d'adopter l'arrêté d'imposition 2019-2020 tel que présenté dans le préavis 2018/07.

Pour la COFIN

Ch. Roesler



Bex, le 12 septembre 2018